



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 08 septembre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 02 septembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02 septembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du deux septembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul ; Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie ; Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2022/74 – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans un contexte où il est demandé à chacun de limiter la consommation d'énergies et de chauffage face à la flambée des prix et au risque grandissant de pénurie de gaz, il appartient à tous les citoyens de prendre conscience des enjeux énergétiques actuels, tant en termes environnementaux qu'économiques. Les collectivités se doivent aussi de participer activement à ses démarches. En effet, avec l'augmentation déjà actée des énergies, les factures vont croître de manière exponentielle. Aussi, Madame le Maire propose de modifier la durée de l'éclairage public communal en l'éteignant de 22h00 à 06h00, avec une exception pour le samedi soir.

D'autre part, Monsieur CALTOT, chargé des travaux et des bâtiments communaux, mettra en application les recommandations pour régler le chauffage aux températures recommandées selon le type d'utilisation dans les différents bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- De couper totalement l'éclairage public du 15 mai au 15 août,
- De couper l'éclairage public du 16 août au 14 mai de 22h00 à 06h00
- De réduire les températures des bâtiments communaux à celles recommandées selon le type d'utilisation.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

